

Fonds d'actions de sociétés Lysander-Fulcra – série F

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds d'actions de sociétés Lysander-Fulcra (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Lysander Funds Limited au 1-877-308-6979, faites parvenir un courriel à manager@lysanderfunds.com ou visitez le site www.lysanderfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respectez votre tolérance au risque.

Bref aperçu			
Code du fonds :	LYZ935F	Gestionnaire du fonds :	Lysander Funds Limited
Date de création de la série :	Le 30 décembre 2016	Gestionnaire de portefeuille :	Fulcra Asset Management Inc.
Valeur totale du fonds au 2 décembre 2016 :	Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.	Distributions :	Trimestriellement (mars, juin, septembre et décembre)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.	Placement minimal :	5 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds est un fonds de rendement absolu équilibré mondial qui investit dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 2 décembre 2016. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 2 décembre 2016)

Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 2 décembre 2016)

Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Lysander Funds Limited estime que la volatilité de ce fonds est moyenne.

Il ne s'agit là que d'une estimation de Lysander Funds Limited car le fonds est nouveau. Généralement, le niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Fonds d'actions de sociétés Lysander-Fulcra – série F

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série F du fonds depuis la création de la série. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui prévoient détenir ce placement de moyen à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous devez payer de l'impôt sur votre quote-part des gains du fonds, ainsi que sur les gains en capital imposables que vous réalisez au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction du taux d'imposition qui s'applique à vous et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, les distributions de revenu et de gains en capital imposables du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour souscrire, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

Il n'y a aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série F du fonds. Toutefois, les investisseurs de cette série versent généralement à la société de leur représentant des frais en fonction de l'actif dans le cadre d'un programme contre rémunération offert par l'intermédiaire de cette société.

Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de cette série du fonds s'élèvent à 0,85 % de la valeur de la série. Puisque le fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

Lysander Funds Limited ne verse pas de commission de suivi pour cette série du fonds.

Fonds d'actions de sociétés Lysander-Fulcra – série F

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Programme contre rémunération	Les investisseurs de cette série versent généralement à la société de leur représentant des frais en fonction de l'actif dans le cadre d'un programme contre rémunération offert par l'intermédiaire de cette société.
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du montant du rachat ou de l'échange si vous demandez un rachat ou faites un échange dans un délai de 30 jours d'une souscription. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts échangées, frais que vous négociez avec la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information qui renferment des renseignements plus détaillés, communiquez avec Lysander Funds Limited ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Lysander Funds Limited
 100 York Blvd.
 Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8
 Appel sans frais : 1-877-308-6979
 Courriel : manager@lysanderfunds.com
www.lysanderfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif*, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.